

Quels sont les rôles des acteurs de la société civile en matière de politique familiale au Québec?

En résumé

En matière de politique familiale au Québec, les rôles des acteurs de la société civile sont :

- D'analyser les besoins des familles et les propositions de l'État;
- De réagir par une prise de parole sur la place publique et par différentes formes de manifestations;
- De mobiliser les différents acteurs et l'opinion publique.

Qui sont-ils?

Les acteurs sociaux qui ont pris part au débat entourant l'adoption d'une politique familiale au Québec sont nombreux et variés. Cependant, certains se démarquent par l'intensité et la durée de leur action. C'est le cas, entre autres, des organismes communautaires des secteurs famille et femmes, des syndicats et des associations religieuses (voir la **fiche 14** : [Quels sont les acteurs mobilisés autour de la politique familiale au Québec?](#))

Quelle est leur principale motivation?

À la base, l'engagement social de ces acteurs repose sur la conviction que les citoyens peuvent changer les limites de l'action de l'État en prenant publiquement position. L'actualisation des valeurs de démocratie et de solidarité est donc au cœur de cette motivation.

Quels rôles peuvent-ils jouer?

ANALYSER

Le premier rôle joué par les acteurs sociaux est de définir la conception qu'ils ont de la famille. Celle-ci varie d'un acteur à l'autre selon son idéologie ou son contexte d'action. Cette analyse s'étend des réalités familiales jusqu'aux besoins des familles que chacun représente. De ce fait, les prises de position reflètent la diversité et les changements vécus par la famille.

RÉAGIR

En exprimant publiquement leur vision de la famille, les différents acteurs sociaux provoquent des débats. Il s'agit là de leur

second rôle. Par leurs manifestations et leurs prises de positions, ils exercent une certaine pression sur l'État en suggérant des mesures qui tiennent compte de ces transformations. Par exemple, ils revendiquent des services collectifs permettant aux familles d'avoir accès à des activités communautaires, alternatives aux pratiques traditionnelles des institutions. Souvent, les acteurs sociaux réagissent aux initiatives du gouvernement, qu'il s'agisse d'une proposition de politique, d'un projet de loi, d'un programme ou simplement de l'adoption d'une mesure. Leurs réactions peuvent se traduire par des propositions supplémentaires ou simplement par la dénonciation de certains éléments.

MOBILISER

Pour atteindre l'objectif de soulever l'opinion publique, les acteurs sociaux jouent un troisième rôle au niveau de la transmission de l'information à la population. L'éducation populaire alimente la réflexion critique des citoyens, provoquant des prises de conscience individuelles et collectives, entre autres, sur les impacts des politiques dans leur vie quotidienne. Pour que leur influence auprès de l'État soit optimale, les acteurs sociaux doivent rallier le plus grand nombre d'acteurs de différentes natures et de secteurs variés.

Quel rôle ont-ils joué au Québec?

Le dynamisme des acteurs sociaux au Québec a été déterminant dans l'évolution de la politique familiale. Cette partie résume le rôle qu'ont joué les acteurs sociaux pour une période précise (seconde moitié du XX^e siècle). En ce qui concerne les années plus récentes, il est difficile pour l'instant d'avoir le recul

nécessaire pour juger globalement de l'impact qu'ont eu les acteurs sociaux sur le développement d'une politique familiale. De plus, la littérature sur le sujet n'est pas encore

disponible (voir aussi la **fiche 19** : [Quels sont les principaux événements de l'histoire de la politique familiale au Québec?](#)).

1960-1969

C'est dans les années 1960 qu'a émergé le mouvement social en faveur des familles. Le contexte de la révolution tranquille, caractérisée par l'explosion des mouvements sociaux défendant de multiples causes sur la place publique, a également été l'occasion de mobiliser les familles. Les premières actions posées ont été de mettre sur pied des services pour les familles, notamment quelques services de gardiennage et des cours prénataux. À ce moment, les principaux acteurs sociaux sur les questions familiales étaient des associations familiales issues du mouvement d'action sociale de l'Église catholique. Vers le milieu de cette décennie, plusieurs publications font état du point de vue d'experts et de groupes familiaux ayant pour effet d'assurer une visibilité aux besoins reliés à la famille comme le logement, l'éducation, la vie au foyer, etc.

Un point tournant a lieu en 1967 lorsque l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF) tient son congrès au Québec. Ce sera l'occasion pour les organismes québécois de se rassembler, de prendre connaissance des initiatives européennes sur la famille ainsi que de créer des liens. Suite à cet événement international, les organismes québécois resteront en contact et travailleront ensemble, pour quelques années, à faire pression pour la mise en place d'une politique familiale. Les multiples acteurs qui portent la cause de la famille sont répertoriés, les nuances quant à leurs différentes missions et approches sont apportées. Déjà, certains revendiquent plus de pouvoir pour les parents dans les sphères touchant la vie familiale, par exemple en éducation.

1970-1979

L'ouverture du débat public sur les rapports inégaux entre les sexes et la montée du féminisme dans les années 1970 influencera les prises de position des acteurs sociaux du champ familial, en remettant en question la famille traditionnelle. Les organismes familiaux auront donc à se positionner sur une redéfinition de la famille et de ses rôles. C'est par les associations de familles monoparentales que se créera un premier lien entre les deux mouvements qui prendront parfois des positions convergentes sur des aspects comme l'égalité des conjoints dans la complémentarité des rôles et la reconnaissance du travail au foyer. Cette analyse commune permettra la réalisation d'actions collectives sur des dossiers importants. Mentionnons par exemple les services de garde et les pensions alimentaires.

Pendant cette période, le mouvement familial s'affirme et son action politique s'intensifie. Plusieurs organismes développeront des activités de lobbying en déposant de nombreux mémoires, en participant à des lieux de débat (tables, regroupements...), ainsi qu'en assurant une représentation au sein d'organismes consultatifs tels que le Conseil des affaires sociales et de la famille.

1980-1989

Le rôle indéniable de la société civile, appuyé par les organismes gouvernementaux consultatifs et combiné aux préoccupations démographiques de l'État, a amené le gouvernement québécois à annoncer l'adoption d'une politique familiale au début des années 1980, en plus d'en influencer l'orientation.

Parallèlement aux travaux du gouvernement, les acteurs sociaux poursuivent leurs activités d'influence en vue d'obtenir une structure politique en faveur des familles. Certains organisent des colloques, d'autres produisent des mémoires. La multiplicité des domaines touchés par la famille et, par conséquent, la diversité des ministères impliqués sont utilisées comme argument pour demander la nomination d'un ministre d'État de la famille.

Voyant approcher une élection, les acteurs sociaux, craignant un recul de l'État, organisent en 1981 un autre congrès de l'UIOF au Québec, à l'occasion duquel le gouvernement annonce sa décision d'élaborer une politique familiale. S'ensuivra la mise sur pied de deux comités interministériels, dont un formé de représentants de la société civile. Le rôle de ces derniers, défini par le gouvernement, sera de réagir aux textes produits en vue du dépôt éventuel d'un Livre vert. Ce rôle s'avérera insatisfaisant pour certains de ces participants. Ils démissionnent et démarrent un regroupement correspondant davantage à leur vision du travail à accomplir.

En créant le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ), ils veulent s'assurer du bon fonctionnement et de la validité de la consultation qui sera proposée par le gouvernement, tout en tentant d'en arriver à une position commune sur la politique familiale. Comme les membres de cette coalition sont nombreux et que leurs idéologies et leurs pratiques divergent en un nombre important de points, il sera toutefois impossible d'en arriver à un consensus. Le regroupement centrera donc son rôle sur le processus de consultation. Ses membres continueront de prendre position publiquement, chacun de leur côté, s'appuyant sur des conceptions de la famille qui leur sont propres. Ils prendront la parole entre autres dans le cadre de la consultation de 1985.

Les efforts des acteurs sociaux porteront fruit, du moins en partie, puisqu'un énoncé de politique familiale sera adopté par l'Assemblée nationale en 1988.

1990-2005

Le sentiment de réussite créé par l'adoption de l'énoncé de politique familiale laisse place pour plusieurs à la déception. Ils décrivent désormais cette politique familiale, jugée non globale et ne tenant pas compte de l'ensemble des besoins des familles. Ils dénoncent l'intervention de l'État particulièrement ciblée vers les familles vulnérables et principalement axée sur l'intégration des deux parents au marché du travail. Encore aujourd'hui, plusieurs organismes communautaires considèrent que le Québec n'a pas de réelle politique familiale.

Si dans les années 1960 et 1970 les organismes communautaires consacraient la majorité de leurs activités à favoriser le changement social, le contexte socio-politique les presse aujourd'hui vers d'autres orientations. La réorganisation sociale amorcée dans les années 1990 pour contrer la crise des finances publiques engage les organismes communautaires, de manière générale, sur le chemin du partenariat et des concertations. Le rôle que joue cette partie des acteurs sociaux a donc été influencé par la modification de la relation qui l'unit à l'État.

Malgré ce « glissement relatif » du mouvement social et la désillusion, les principaux acteurs ont multiplié leurs actions liées à la politique familiale. Certains ont suivi de près le dépôt des trois plans d'action, en 1989, en 1992 et en 1995 ainsi que des Nouvelles dispositions en 1997. Des rencontres d'information sont organisées pour débattre des nombreuses mesures mises en place par le gouvernement.

Si les actions sont nombreuses, elles ne convergent pas nécessairement toutes vers les mêmes objectifs. Le changement de rôle imposé par le gouvernement, plus ou moins cautionné par la société civile, entraîne également une modification de la manière dont l'État consultera la population. Les consultations sont souvent annoncées à brève échéance. À cela s'ajoute le manque de temps des organismes communautaires qui, en plus de leur présence dans les lieux de concertation, doivent consacrer une partie importante de leurs actions à la recherche de financement vu leur sous-financement chronique et ce, particulièrement dans le secteur Famille. Ce manque de temps et de moyens expliquerait peut-être que les différents acteurs sociaux se sont partagé informellement l'expertise touchant la famille. Par exemple, la FAFMRQ développe le dossier de la pauvreté, la FQOCF la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille et la COFAQ le droit de l'enfant d'avoir accès à ses deux parents. Malgré ces limites à la solidarité, ils continuent de joindre leurs efforts sur plusieurs dossiers.

Un mémoire collectif sur la conciliation famille-travail

Au début des années 2000, des alliances entre le mouvement familial et le mouvement des femmes commencent à réapparaître, entre autres, en ce qui concerne le dossier de la conciliation famille-travail.

Un mémoire collectif réunissant cinq organismes du secteur famille et du secteur femme a été déposé à l'automne 2004 au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille lors de sa consultation préalable au dépôt de la proposition de politique sur la conciliation famille-travail.

Les auteures du mémoire collectif s'entendent alors pour recommander en tout premier lieu l'adoption d'une politique familiale globale plutôt que des mesures isolées. Elles font également pression pour que le gouvernement adopte des mesures coercitives en plus des incitatives et que toute mesure proposée fasse préalablement l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes pour s'assurer qu'elle n'ait pas d'effets secondaires créant d'autres iniquités entre les femmes et les hommes.

Les dossiers touchant la politique familiale où les acteurs sociaux ont été actifs sont nombreux. En voici quelques-uns :

- ⇒ Régime d'assurance parentale;
- ⇒ Perception automatique des pensions alimentaires;
- ⇒ Élimination de la pauvreté;
- ⇒ Mise en place des Centres de la petite enfance;
- ⇒ Soutien au rôle parental (dont la reconnaissance et le financement des organismes communautaires Famille);
- ⇒ Soutien économique universel des familles ;
- ⇒ Conciliation famille-travail.

Quelques questions soulevant des enjeux importants pour les groupes les incitent à défendre des positions différentes et à prendre position de manière distincte. Il en va ainsi des revendications liées à la reconnaissance du travail domestique, de la prestation pour les femmes au foyer, de l'obligation alimentaire, du partage des responsabilités familiales suite à une rupture, etc.

Malgré que leurs luttes ne soient pas toujours convergentes, la majorité des acteurs sociaux s'entendent sur la nécessité de revendiquer une politique familiale globale.

Se rassembler pour revendiquer : l'exemple du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale

Cette coalition formée en 1990 comptait en 2005 seize organismes membres, issus des milieux syndicaux et communautaires des secteurs Femmes et Famille. L'objectif du regroupement est d'obtenir un régime universel de congés de maternité et de congés parentaux payés. Les actions de ce regroupement ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent à l'intérieur d'un large consensus, unissant également l'État et le patronat, sur la nécessité de se doter d'un régime d'assurance parentale propre au Québec.

Depuis le début, le regroupement demande des prestations plus généreuses en termes de durée et de montants, plus accessibles aux deux parents, qu'ils soient du même sexe ou non, qu'ils soient travailleurs autonomes, étudiants ou travailleurs à temps partiel. Au départ, le regroupement revendiquait également l'élimination des conditions de travail dangereuses pour la travailleuse enceinte et pour les enfants à naître, plutôt que l'intégration du programme « Maternité sans danger » à la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Au fil des ans, le Regroupement a représenté des millions de Québécois sur la place publique en publiant analyses, outils d'information et mémoires. Par exemple, peu après l'adoption de la Loi sur l'assurance parentale par le gouvernement du Québec en 2001, le regroupement fait pression sur le gouvernement pour qu'il modifie la Loi sur les normes du travail sans attendre le règlement de l'entente entre le fédéral et le provincial sur le rapatriement des fonds du régime d'assurance-emploi, ce qui sera fait en 2002.

Suite ➔

Les organisations membres du regroupement

- ⇒ Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
- ⇒ Au bas de l'échelle
- ⇒ Centrale des professionnelles et professionnels de la santé
- ⇒ Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- ⇒ Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- ⇒ Collectif des femmes immigrantes du Québec
- ⇒ Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- ⇒ Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- ⇒ Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ)
- ⇒ Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)
- ⇒ Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- ⇒ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- ⇒ Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- ⇒ Regroupement Naissance-Renaissance (RNR)
- ⇒ Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
- ⇒ Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Références utilisées

CIAFT, FAFMRQ, FFQ, FQOCF, RNR, 2004. *Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale : une réflexion nécessaire pour la société québécoise*, Mémoire collectif présenté au ministre québécois de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans le cadre de la consultation sur la conciliation travail-famille.

Duval, Michelle, Annie Fontaine, Danielle Fournier, Suzanne Garon et Jean-François René, 2005. *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

Lemieux, Denise et Michelle Comeau, 2002. *Le mouvement familial au Québec 1960-1990*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, 2002. *Argumentaire au soutien de la mise en œuvre d'un régime d'assurance parentale*.

Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, 2002. *La Loi sur les normes du travail, les congés parentaux et l'assurance parentale*, Mémoire présenté au ministre d'État québécois aux Ressources humaines et ministre québécois du Travail.

Sarrasin, Richard, 2003. « Vingt ans d'actions communautaires », *Pensons famille*, Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, vol. 14, n° 73.

Site Internet de la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome : <http://www.tabledesfedes.qc.ca>

